

École des Pionniers-de-Maillardville



1618 Patricia Ave
Port Coquitlam, C.-B. V3B 4A8

604-552-7915 ecole_pionniers@csf.bc.ca
pionniers.csf.bc.ca



Politique d'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme IB et du PEI

(Mise à jour le 18 avril 2019)

Démarche :

L'élaboration de la politique d'intégrité en milieu scolaire est un travail d'équipe. Pour chaque mise à jour (biennale), les coordonnateurs IB (PEI et Diplôme) convoqueront un comité dont les membres travailleront ensemble pour proposer des changements. Ces changements seront remis au personnel enseignant en avance d'une réunion où les modifications seront discutées. Après avoir établi un consensus et ayant été approuvés par la direction et le comité des partenaires, les changements seront formellement adoptés. La politique mise à jour est affichée dans ManageBac pour que l'ensemble de la communauté scolaire y ait accès. Cette politique informe notre démarche et il est attendu que tous les enseignants suivent ses principes. Les coordonnateurs des deux programmes appuient les enseignants dans la mise en vigueur de cette politique, mais la responsabilité ultime de son application revient à la direction de l'école.

Objet (déclaration d'intention)

À l'école des Pionniers-de-Maillardville, nous nous engageons à promouvoir l'intégrité en milieu scolaire. Nous accompagnons nos élèves dans le développement d'une conduite éthique dans chaque domaine de leurs études : les recherches, les présentations orales et écrites, la rédaction des tâches écrites, les tests et les examens. La politique d'intégrité en milieu scolaire a pour but d'expliquer clairement nos attentes en ce qui concerne la bonne conduite, les rôles de la direction, des enseignants, des élèves et des parents ainsi que les conséquences pour enfreinte à la bonne conduite.

Nous nous sommes inspirés de la brochure *L'intégrité intellectuelle dans le Programme d'éducation intermédiaire* qui affirme que « Les programmes de l'IB encouragent les élèves à effectuer des recherches, entreprendre des actions et réfléchir de manière critique sur leur apprentissage et la façon dont il influence leurs attitudes et comportements.

Ils doivent être capables :

- D'expliciter leur pensée et ce qu'ils ont appris ;
- De préciser la manière dont ils ont développé leurs idées ;
- De démontrer les opinions qu'ils ont suivies ou rejetées.

C'est là toute l'essence de l'intégrité intellectuelle : faire de la transparence le fil conducteur de la connaissance, de la compréhension et de la réflexion. Les élèves doivent comprendre que la construction du savoir est collective. Nous devons tous mener une réflexion sur le rôle que nous jouons dans l'approfondissement des connaissances et la construction de la compréhension. Comprendre l'intégrité intellectuelle en constitue un aspect essentiel » (p. 3). De plus, nous tenons à « développer l'intégrité intellectuelle d'une manière positive en insistant sur le respect de l'intégrité dans tout travail d'élève et en reconnaissant les avantages mutuels que présente une recherche menée convenablement » (*L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB* p. 12)

Les procédures : communication, consignation et archivage pédagogique

Dans le but de garantir un traitement cohérent et équitable des erreurs commises et même récurrentes chez certains élèves, il serait important de répertorier chaque situation vécue dans un système d'archivage et de les partager avec toute l'équipe scolaire. À l'école des Pionniers, nous utilisons la fonction « Comportement » du logiciel ManageBac afin de consigner des cas où l'intégrité en milieu scolaire n'est pas respectée. Cet outil permet la communication entre les enseignants, les membres de soutien, la direction et les parents et encadre l'élève tout au long de son apprentissage en tenant compte de son niveau scolaire.

À part une présentation obligatoire sur les exigences du Programme du diplôme IB qui explique explicitement l'intégrité en milieu scolaire aux candidats potentiels :

- Il y a un contrat à signer où l'élève et ses parents affirment leur compréhension du *Règlement général du Programme du diplôme IB destiné aux élèves et à leurs représentants légaux* ou des attentes relatives au PEI, le cas échéant.
- Le guide stylistique **EDP guide de références** sera distribué à tous les élèves du secondaire. De plus, afin d'appuyer le processus de préparation au mémoire et au projet de recherches en histoire qui commencent en janvier de la 11^e année, les élèves auront à compléter un atelier en ligne offert par l'université de Simon Fraser (<https://canvas.sfu.ca/courses/15986>) qui explique en détail la mauvaise conduite et comment l'éviter.
- Même si chaque enseignant est libre de définir une méthodologie de travail propre à sa matière, des attentes de base pour l'intégrité en milieu scolaire seront en vigueur pour tout travail remis par l'élève. Ceci comprend les devoirs, les travaux réalisés en classe, le travail individuel ou en groupe, les présentations, les travaux écrits, les recherches et les expériences.

Définition de l'intégrité en milieu scolaire

Selon la brochure *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme*, « L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Baccalauréat International (IB) est un principe fondé sur les qualités du profil de l'apprenant de l'IB. Dans l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, ce principe vise à promouvoir l'intégrité de chacun et à susciter le respect de l'intégrité d'autrui et de son travail. Faire respecter l'intégrité en milieu scolaire aide également à garantir que tous les élèves ont la même possibilité de démontrer les connaissances et les compétences qu'ils acquièrent au cours de leurs études » (p. 3). De plus, comme l'indique la brochure *L'intégrité intellectuelle dans le Programme d'éducation intermédiaire*, il est normal d'adapter ou de s'inspirer des idées ou du travail de tiers. S'appuyer sur le travail d'autrui pour produire un travail authentique est une pratique acceptable, mais elle doit être faite avec honnêteté, en indiquant de manière explicite les ressources utilisées.

Le plagiat consiste à « présenter, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans mentionner clairement et explicitement les sources correspondantes » (*L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme* p. 4)

La collusion est définie comme « la contribution d'un candidat à une mauvaise conduite, en autorisant par exemple qu'un autre candidat copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation » (*L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme* p. 4).

La mauvaise conduite peut être relative aux examens, par exemple « l'introduction de matériel non autorisé dans la salle d'examen (que l'élève se serve ou non), les comportements de nature à perturber le déroulement de l'examen ou à distraire les autres élèves, et toute communication avec un autre candidat pendant l'examen » (*L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme* p. 4).

La mauvaise conduite peut également être relative au non-respect des échéanciers et des dates butoirs.

La reproduction d'un travail est « la présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation et/ou différentes exigences » (*L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme* p. 4) du cours ou du programme. Cette définition s'appliquera également aux élèves du PEI.

Responsabilités de l'élève

- S'assurer que son travail est personnel et qu'il est l'expression de sa pensée ;
- Mentionner toutes les ressources utilisées et consultées d'après le système de référencement **EDP guide de références** pour que ses lecteurs puissent le retrouver ;
- S'assurer que les informations utilisées sont citées dans le corps du texte et que les références complètes figurent dans la bibliographie ;
- Prévoir le temps nécessaire pour réaliser le travail de manière correcte et respecter la date de remise ;
- Se renseigner auprès du responsable de la tâche sur ce qui constitue l'intégrité en milieu scolaire au cadre du PEI ou du Programme du diplôme, comprendre les définitions de fraude et que la responsabilité finale lui revient ;
- Respecter les critères et les exigences de chaque tâche.

Responsabilités des enseignants

L'enseignant doit :

- Comprendre la politique de l'IB en ce que concerne l'intégrité en milieu scolaire ;
- Servir d'exemple aux élèves et faire preuve d'une démarche intègre par rapport aux matériaux partagés avec les élèves ;
- Afficher ou explicitement expliquer la démarche à suivre afin d'aider les élèves à se conformer aux attentes d'intégrité en milieu scolaire ;
- Enseigner clairement et explicitement aux élèves les particularités de leur discipline par rapport aux attentes d'intégrité en milieu scolaire si cela diffère du style expliqué dans **EDP guide de références** ;
- Appuyer le développement des idées originales à travers une variété d'activités en classe ;
- Respecter et mettre en place des adaptations indiquées dans les plans d'apprentissage personnalisés (PAP) pour les élèves à besoins particuliers ;
- Fournir une rétroaction proactive qui vise à détecter le plagiat non intentionnel et une rétroaction constructive sur le brouillon du travail ;
- Confirmer du mieux possible que toute tâche remise à l'évaluation est le produit authentique du candidat ;
- Travailler au moins une fois par an, dans chaque matière et formellement dans au moins une unité, les compétences de recherche et d'intégrité académique

L'enseignant expliquera clairement :

- Ses attentes aux élèves en matière d'intégrité intellectuelle ;
- Comment remplir la feuille *Autoévaluation et intégrité scolaire* ;
- Le sens des mots suivants et les illustrer à travers des situations réelles : **Fraude – plagiat – mauvaise conduite – reproduction du travail – collusion** ;

- La définition de l'honnêteté et informera les élèves des conséquences en cas d'infraction au règlement ;
- Les approches de l'apprentissage, en particulier les compétences en matière de culture de l'information ;

L'enseignant rappellera régulièrement aux élèves :

- Comment planifier un travail ;
- Comment s'organiser pour gérer tous les travaux ;
- Les procédures pour faire une bonne recherche ;
- Les exigences du programme IB dont il est question ;
- Qu'ils sont toujours les bienvenus à demander de l'aide au besoin ;
- Que toutes les sources doivent être citées conformément au ***EDP guide de références***;

Responsabilités des coordonnateurs IB et des membres de la direction

- Comprendre toutes les politiques de l'IB en ce qui concerne l'intégrité en milieu scolaire et la supervision des examens ;
- Respecter la date et l'heure des examens IB (diplôme) ;
- Sécuriser les examens IB (diplôme) ;
- Assurer la supervision continue et adéquate des candidats lors d'une épreuve IB (diplôme) ;
- Ne pas dépasser le temps limite pour chaque épreuve IB sans autorisation écrite de la part de l'IB pour des élèves ayant des besoins particuliers (diplôme) ;
- Encourager une culture d'école qui valorise l'intégrité académique ;
- Adopter un code de conduite en précisant des conséquences claires pour chaque infraction ;
- Appuyer l'IB est les enseignants à détecter des cas de mauvaise conduite ;
- Informer les parents et les élèves des attentes de l'école et de l'IB par rapport à l'intégrité en milieu scolaire ;
- Assurer le suivi auprès des enseignants, des élèves et des parents ;
- Faire partie du comité d'intégrité.

Responsabilités des parents :

- Lire la *Politique d'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme IB et du PEI* ;
- Signer le contrat d'engagement du respect de la politique ;
- Consulter régulièrement les outils de communication utilisés par l'école (ManageBac) ;
- Soutenir leur enfant dans l'organisation, la planification et le respect des échéanciers dans la production de ses travaux ;

- Comme noté dans *L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme* « dès qu'un travail semble lui poser problème, vous pouvez l'encourager à requérir l'aide de son enseignant » (p. 2)
- Comprendre l'intégrité académique et promouvoir cette valeur chez leurs enfants

La détection et les conséquences de mauvaise conduite

La fraude et le plagiat sont sévèrement punis par l'IB et l'école et peuvent mener à l'exclusion du Programme du diplôme IB ou du projet personnel pour un élève du PEI. Même si chaque élève est différent et qu'un incident de mauvaise conduite apparente peut avoir des causes très variées, l'intention de l'élève ne peut être prise en compte lors de l'étude d'une infraction présumée. Donc, pour chaque cas, le comité d'intégrité en milieu scolaire formé d'un membre de la direction ou son désigné, le coordonnateur du Programme IB dont il est question et l'enseignant responsable, sera convoqué pour mener une enquête. Les parents seront informés de chaque étape de l'enquête et l'élève aura le droit d'avoir un tuteur légal présent lors de chaque rencontre formelle. Lorsque la mauvaise conduite est relative au non-respect des échéanciers et des dates butoirs, le comité n'a pas besoin de se réunir. La mauvaise conduite est confirmée par l'enseignant responsable qui inscrit cette instance dans ManageBac. Celui-ci devra par la suite informer les parents et le coordonnateur.

Globalement, il revient à l'enseignant responsable de signaler des doutes sur l'authenticité d'un travail au coordonnateur du Programme IB dont il est question. À partir de ce moment, le processus se déroulera comme suit :

- Le comité se rencontre pour déterminer s'il s'agit d'un incident de mauvaise conduite probable
- L'élève sera questionné sur les détails de l'incident. Si le comité décide de poursuivre l'enquête, les parents seront informés à l'écrit du processus
- Le comité fera une détermination finale sur le cas de mauvaise conduite, toujours en respectant l'article 21 du *Règlement général du Programme du diplôme, avril 2014*. Les parents et l'élève seront informés de la décision et des conséquences éventuelles.
- Dans le cas d'un travail déjà remis à l'IB, si la mauvaise conduite est confirmée, le coordonnateur communiquera formellement avec l'IB afin de les renseigner sur la situation et la démarche entreprise et leur fournir un rapport sur cette dernière.

Une fois une mauvaise conduite confirmée

Sauf circonstances exceptionnelles, les conséquences d'une mauvaise conduite seront les suivantes :

1. Pour un premier cas : travail à refaire sur un sujet différent. Rencontre entre les parents, le comité et l'élève. L'infraction sera notée dans ManageBac ;
2. Pour un deuxième cas : travail à refaire sur un sujet différent. Rencontre entre les parents, le comité et l'élève. L'infraction sera notée dans ManageBac et dans le dossier officiel de l'élève. Possible retrait du cours IB et donc du Programme du diplôme ou du projet personnel pour un élève du PEI, le cas échéant.
3. À partir de la 10^e année, pour un troisième cas : retrait automatique du Programme du diplôme et de tout cours du Programme du diplôme dans lequel la mauvaise conduite a été confirmée. Exclusion du projet personnel pour un élève du PEI et refus d'acceptation dans le Programme du diplôme.
4. S'il s'agit d'un travail final qui sera remis à l'IB pour l'évaluation ou la modération, il sera la responsabilité du coordonnateur IB d'informer l'IB qui prendra la décision finale sur les conséquences à imposer.
5. **Pour les bulletins formels** : Quand il s'agit du bulletin formel ou de donner une note (par exemple les notes prédites), si une tâche IB sommative reste incomplète, il faut donner un 'I' (incomplet), accompagné d'un plan de rattrapage jusqu'à ce que la tâche soit remise.

Œuvres citées et consultées :

L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du Programme du diplôme. International Baccalaureate Organization. 2014

L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB. International Baccalaureate Organization. Aout 2016

L'intégrité intellectuelle dans le Programme d'éducation intermédiaire. International Baccalaureate Organization. 2014

Règlement général du Programme du diplôme. International Baccalaureate Organization. Avril 2014